Envoyé en préfecture le 27/07/2022
Reçu en préfecture le 27/07/2022
Affiché le
ID : 009-210901278-20220721-2022_13_D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022 - 13

DEPARTEMENT
ARIEGE

DE LA COMMUNE DE GABRE

Nombres de membres

Séance du 21 Juillet 2022

En exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Qui ont pris part à la délibération : 10
Nombre de procuration : 1

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet, à vingt et un heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DEJEAN Jean Paul, maire

Etaient Présents : BALANSA Jean Louis, BORDIN Fabrice, CARLES Monique, EYCHENNE Gilles, LAFFONT Jacqueline, PAGÉS Nelly, SOULA Caroline, WIJNEN Wilm.

Etaient excusés : FOURNIÉ Arièle, SOUBIES Sébastien.
Etait absent :
Procuration : FOURNIE Arièle a donné procuration à DEJEAN Jean Paul
Secrétaire de séance : CARLES Monique

Date de convocation :
12 juillet 2022
Date d'affichage :
12 juillet 2022

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Monsieur Le Maire, informe le conseil municipal que la préfecture a demandé de désigner dans l'assemblée un élu référent « sécurité routière ».

Ce référent sera tenu à participer à un cycle de formation, comprenant, 3 webinaires de 1 heure 30 environ qui se dérouleront en fin de journée vers 18h.

Madame PAGES Nelly s'est proposée comme élu référent « sécurité routière »

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	PROCURATION : 1

Madame PAGES Nelly est nommée comme élu référent « sécurité routière » pour la commune de Gabre

Ainsi fait et délibéré à Gabre, le jour, mois et an que ci-dessus.

Le secrétaire de séance

DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre

MAIRIE DE GABRE (ARIEGE)

Le Maire,

Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 27/07/2022 et publiée le 29/07/2022